



GRUPE DE TRAVAIL REGIONAL MONS

PV Réunion du 15/10/2019

CONVENORS	Thierry Piraux (AGDA) Anne-Françoise Meuter (CCI) - Excusée
REPRESENTANTS AGDA	Julien de Meeus d'Argenteuil - Excusé Sandrine Van Herzeele Sophany Ramaen Michel Lequeu Natacha Debuigne Valérie Lesceu Michael Paris Isabelle Bedoyan Carine Willems Eddy De Cuyper Robin Machiels Babette Desfossez Nicolas Laurent Raphael Van De Sande
REPRESENTANTS SECTEUR PRIVE	Benoit Moons (CCIH) Guy Kilengo (Alstom) James Rassaerts (Baxter) Domenica Di Nunzio (Blount) Mauro Giffoni (C4T) Kim Van Herck (Prince Minerals) Lewis Cordoano (Thales Belgium) Geert Jacob (Sedis Logistics) Clément Gauchez Strimel Joris (CFP) M Ciccone (CFP) Jennyffer Hernalsteens (Solar Turbines) Valentin Geumez (H&M) Patricia Pardon (GSK) Delphine Daout (GSK) Hyacinthe-Eric Chaudoir (Van Mieghem) Corinne De Rudder (Rosier) Antonino Carabetta (Sonaca) Valérie Bero (TD Williamson) Laure Billy (Ami Metals) Gisèle Hautenauve (Brasserie Lefebvre) Yazid Ghanem (Euroterminal) Claire Hoflack (Ecofrost) Laurent Belleghem (Interlogistics) Jean-François Thiry (Scott Sports Group) Laura Koumparoulis (Safran Aero Boosters) Olivier Mercenier (Liège Cargo Agency) Aurélie Hardouin (Liège Cargo Agency) Christophe Immel (Carsou) David Bral (Meura) Joseph Caloro (AW Europe) Sylvie Delbergue (AW Europe) Louis Braun (ARB)

Mot d'accueil

Benoit Moons, Directeur à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Hainaut (CCIH), et Thierry Piraux, Conseiller à la Division Marketing de la Direction de Mons (AGDA), ouvrent la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants et remerciant particulièrement les Attachés douaniers pour leur présence à ce Forum régional (coorganisé par les Directions régionales de Liège et de Mons). M. Piraux remercie vivement la CCIH pour l'accueil et le soutien logistique apporté à cette occasion ainsi que l'ensemble des Chambres de commerce impliquées dans l'organisation de ce Forum pour leur excellente collaboration. Enfin, il excuse le Directeur de centre régional, M. Julien de Meeûs d'Argenteuil, de ne pas avoir pu être présent.

Point 1 : Actualités douanières

- **Présentation des Attachés douaniers** (voir présentation détaillée et coordonnées sur slides joints)

5 postes d'Attachés douaniers existent actuellement à l'AGDA (Brésil, Chine, Inde, Indonésie et Russie) : le choix des lieux se fait principalement en fonction des perspectives commerciales et en concertation avec le SPF Affaires étrangères.

Tâches :

- 1) Faciliter le commerce légal : aider les entreprises mais pas une assistance juridique
- 2) Réseautage : contact avec douane locale et autres services publiques
- 3) Lutter contre la fraude
- 4) Diplomatie économique : participe au fonctionnement des ambassades

Quelques conseils d'ordre général aux entreprises : bien étudier les marchés, obtenir les autorisations nécessaires, connaître les procédures de dédouanement, ...

Pékin (Isabelle Bedoyan) : il existe déjà des liens solides tissés depuis 2008 ; focus important porté sur la facilitation ; contexte = bureaucratie lourde, procédures complexes, barrières culturelles et linguistiques mais beaucoup de consommateurs potentiels. Depuis mars 2018, intégration de la législation phytosanitaire à la législation douanière.

Brésil (Carine Willems) : Mise en place des accords d'association UE-Mercosur, avec la partie commerciale conclue en juin 2019. Actuellement les droits d'importation au Brésil sont élevés et il existe 6 taxes différentes sur les produits. L'accord prévoit cependant une réduction ou suppression progressive de certaines taxes pour les entreprises de l'UE.

Indonésie (Eddy De Cuyper) : nouveau poste depuis le 1/08/2018 ; l'Indonésie est la 10^e économie dans le monde et 1^{ère} en Asie du sud-est. Dans la région : existence d'Accords de libre-échange avec le Japon, Pakistan et ASEAN et négociations en cours entre l'UE et l'Indonésie. Quelques difficultés actuelles à cet égard telles que la position de l'UE de diminuer l'utilisation de l'huile de palme (réaction : plus de délivrance d'autorisation pour importer de l'alcool européen en Indonésie - Idem Biodiesel indonésien vs produits laitiers européens).

Russie (Robin Machiels) : Fait partie de l'Union eurasiatique et c'est le plus grand pays du monde du point de vue géographique. Actuellement, il y a sanctions russes à l'encontre de produits alimentaires européens (en réaction à la législation sur les biens « dual use »).

La législation douanière est complexe et il est important d'avoir les certificats de conformité et d'être en bonne communication avec le client russe.

Inde (Babette Desfossez) : Bien s'informer avant d'envoyer une marchandise ; les droits à l'importation sont importants ; législation complexe. Il n'y a toujours pas d'accord avec l'UE bien que cela soit en discussion depuis de nombreuses années ; beaucoup de législation supplémentaire dont on n'a pas connaissance et importance du Bureau of Indian Standards.

- **Forum national (feedback)**

Un feedback complet des différents Groupes de travail nationaux (GT Dispositions générales, GT Marchandises introduites, GT Régimes particuliers, GT Sortie de marchandises, GT Accises, GT Communication & Marketing, GT ICT et GT Processus de Contrôle) est donné par Mme Sophany Ramaen (AGDA) et est disponible en annexe du présent rapport (slides).

Point 2 : BREXIT (voir slides joints)

– Etat des lieux de la gestion du Brexit par l'AGDA

Objectif double de la douane : être prêt à un no-deal en interne (car augmentation des déclarations à l'exportation prévue de 30%) ET préparer les opérateurs économiques. En interne, préparation et adaptation des programmes IT, recrutements de personnel, achat de matériels, ...

Pour les opérateurs, mise en place d'un Call center, communication, nouveau groupe au forum national 'Simplification des flux import/export', etc.

Après le Brexit, le RU va automatiquement adhérer à la convention Transit et une procédure transitoire pour les garanties transit sera mise en place (ajout RU pas possible anticipativement). Il est donc conseillé de suivre les prochaines communications à ce sujet sur les sites internet de l'AGDA et du Forum national.

Pour les marchandises en retour après Brexit, il est utile d'établir un T2L au moment de l'envoi.

Il y existe aussi une procédure spécifique pour les emballages qui reviennent vides d'un pays tiers après export.

A noter la Checklist pour se préparer : voir slide 10 (se préparer au no-deal et espérer un deal).

– Partage d'expérience 'Brexit' par GSK

La représentante de GSK précise que l'objectif de GSK est de minimiser l'impact du Brexit et ses perturbations sur l'organisation et en particulier sur celles liées à la fourniture de médicaments et vaccins. A noter que la société mère est située au RU.

Dès l'annonce du Brexit, il y a eu la mise en place immédiate d'un groupe de travail sur le sujet visant à identifier les risques et préparer les plans. Un seul scénario a été retenu : no-deal.

Focus pas seulement sur mouvement de marchandises mais aussi sur les licences, études cliniques, ...

Impact sur les taxes indirectes : modification des taxes et codes dans SAP (besoin d'un soutien IT) et difficulté liée à la problématique de la représentation fiscale (avec entité au UK considérée comme non-UE). Impact au niveau logistique : post-Brexit, ce qui sera fourni au marché UK sera placé en entrepôt UK. GSK est tenu au respect des délais pour la chaîne du froid.

Point 3 : L'Opérateur économique agréé (AEO) – avantages réglementaires et pratiques de la certification (voir slides joints)

– Etat des lieux des avantages par l'AGDA

M. Laurent (AGDA) présente les avantages du statut AEO avec un focus particulier sur la modification du % de garantie (dispense pour dettes potentielles).

– Partage d'expérience 'AEO' par Scott Sports Group

Scott Sports Group est un centre de distribution et assure également la fonction 'transporteur'. Il accorde une grande importance à ce que la chaîne logistique soit certifiée AEO.

Leur but est de fournir une expertise logistique au groupe et notamment au niveau de la douane.

Motivations d'obtenir la certification AEO : sécuritaire, opérationnelle et financière.

Cela a conduit à l'amélioration des procédures de travail en interne de la société.

L'expertise du service douane est maintenant reconnue au sein de tout le groupe. Cela a aussi conduit à l'amélioration du système informatique.

Point 4 : Autorisations douanières – Présentation des marchandises en douane : LACD ou EIDR ? (voir slides joints)

- LACD vs. EIDR : dispositions administratives

Comparatif des 2 autorisations : voir présentation

- Partage d'expérience (secteur privé)

CFP est une agence en douane AEOC qui a des activités d'agent en douane, de conseils et d'entreposage. Pour le choix entre LACD ou EIDR, la première étape est de dresser le profil du client via une prise de contact pour voir quelle solution lui convient le mieux, à savoir :

- LACD : présentation des marchandises dans ses installations en procédure normale. Beaucoup de cas où cette autorisation est suffisante notamment pour les plus petites structures. Elle est beaucoup moins ardue à mettre en œuvre
- EIDR : présentation des marchandises dans ses installations en procédure simplifiée. Une déclaration complémentaire sera nécessaire. Le système informatique doit être suffisamment élaboré et il faut disposer d'une compétence douanière en interne.

Point 5 : Foire aux questions : /